

mon avis, du fait qu'il est associé de l'honorable Leslie M. Frost qui connaît sans doute l'Ontario mieux que quiconque. Si les membres de la commission veulent une appréciation de ce qu'ils ont fait, s'ils veulent entendre des choses désagréables, ils devraient peut-être avoir un entretien avec l'honorable Leslie M. Frost.

J'aimerais soulever un autre facteur général: la difficulté qu'un membre du Parlement peut éprouver à représenter comme il se doit des unités géographiques manquant d'ensemble. A titre d'exemple, le ministre actuel de l'Agriculture (M. Greene) n'a à traiter qu'avec un seul conseil de comté. Le prochain député de Renfrew-Nord devra traiter avec trois. Le député actuel de Carleton n'a à traiter qu'avec un conseil municipal, mais le prochain député de la circonscription de Grenville-Carleton en aura trois. Il en est ainsi dans toute la province. Les problèmes déjà considérables qu'un député éprouve à bien représenter ses commettants seront intensifiés. On devrait peut-être envisager déjà le plaisir de trois banquets de municipalités au lieu d'un. Je signale aussi que les problèmes de l'organisation politique et du financement des élections se sont sensiblement accrus. Selon moi, il ne devrait pas en être ainsi.

Je me rends parfaitement compte de la réaction en chaîne provoquée par un amendement apporté maintenant aux propositions de la commission. Voilà pourquoi j'ai exposé de façon détaillée, comme on peut le constater à la page 12 de l'avis des oppositions pour l'Ontario, les changements précis qui devraient être apportés aux circonscriptions électorales existantes de Carleton, de Grenville-Dundas, de Renfrew-Sud, de Lanark et de Stormont. Je voudrais les consigner de façon plus concise au compte rendu:

1. Il y aurait lieu de modifier les limites de la nouvelle circonscription électorale de Lanark et Renfrew comme il suit:

a) En retrancher les townships de Fitzroy, Torbolton, Huntley et March.

b) Y ajouter la ville de Smiths Falls et le township de Montague.

2. Il y aurait lieu de modifier les limites de la nouvelle circonscription électorale de Leeds comme il suit:

a) En retrancher la ville de Smiths Falls et le township de Montague.

b) Y ajouter la ville de Prescott, le village de Cardinal et les townships d'Augusta et d'Edwardsburgh.

3. Il y aurait lieu de changer le nom de la dernière circonscription électorale mentionnée plus haut en celui de Leeds et Grenville.

4. Il y aurait lieu de modifier les limites de la nouvelle circonscription électorale de Stormont-Dundas comme il suit:

a) En retrancher les villages de Winchester et de Chesterville et le township de Winchester.

b) Y ajouter le village d'Iroquois et le township de Matilda.

5. Il y aurait lieu de modifier les limites de la nouvelle circonscription électorale de Grenville-Carleton comme il suit:

a) En retrancher la ville de Prescott, les villages d'Iroquois et de Cardinal et les townships d'Augusta, d'Edwardsburgh et de Matilda.

b) Y ajouter les villages de Winchester et de Chesterville et les townships de Fitzroy, Torbolton, Huntley, March et Winchester.

6. Il y aurait lieu de changer le nom de la dernière circonscription électorale susmentionnée en celui de Carleton-Grenville-Dundas.

7. La commission devrait entreprendre une étude beaucoup plus poussée des circonscriptions électorales de la région d'Ottawa afin d'établir des limites qui traduisent vraiment les principes dont s'inspire la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, ce que les limites proposées ne font pas.

Je voudrais souligner, après cette lecture, que si j'avais à recommencer la délimitation des circonscriptions de l'Est de l'Ontario, ce ne sont pas les modifications que je proposerais. Les limites proposées dans ce document constituent simplement une modification raisonnable et non radicale des propositions actuelles de la commission. Je connais et je comprends les opinions des commettants de la circonscription de Dundas qui sont irrités de la division du comté. Si j'avais à décider, ni le comté de Grenville-Dundas ni celui de Carleton ne seraient divisés comme ils le sont. Les propositions que j'ai exposées constituent une tentative en vue de constituer des circonscriptions qui possèdent une certaine cohésion, des affinités culturelles et sociales et dont les limites suivent les tendances commerciales et économiques, compte tenu de l'augmentation relative de la population. J'ai déjà fourni à la commission la répartition détaillée de la population pour chaque circonscription avec une comparaison entre les chiffres au recensement de 1961 et les données recueillies pour 1964 par les évaluateurs municipaux. Elle peut facilement mettre ces chiffres à jour en utilisant les estimations de la population faites par les évaluateurs municipaux en septembre 1965.

Monsieur l'Orateur, je demanderais maintenant à consigner au compte rendu un tableau qui résume effectivement le résultat de ces propositions.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre que ces tableaux soient consignés au hansard?

Des voix: Entendu.